

# **BStGer TPF 2017 35 vom 21. April 2017**

Bundesstrafgericht, 2017-04-21, FR

Quelle: [https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/bstger\\_TPF\\_2017\\_35](https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/bstger_TPF_2017_35)

FR: TPF TPF 2017 35 du 21 avril 2017

IT: TPF TPF 2017 35 del 21 aprile 2017

## **Regeste**

Aktive Rechtshilfe; Zulässigkeit der Beschwerde; Übersetzung; Verwertbarkeit von Beweisen gemäss der Strafprozessordnung

## **Erwägungen**

### **E. 37**

il n'en est rien;

la démarche du Procureur fédéral s'inscrit en fait clairement dans le cadre d'une demande d'entraide dite «active» portant sur la remise de moyens de preuve, démarche gouvernée par les règles applicables en matière d'entraide judiciaire, soit en l'espèce les dispositions de l'EIMP;

comme rappelé ci-avant, le législateur ayant expressément limité les possibilités de recours en matière d'entraide «active» (art. 25 al. 2 EIMP), les recourants ne sauraient se prévaloir d'une voie de recours à ce stade (v. ZIMMERMANN, La coopération judiciaire internationale en matière pénale, 4e éd. 2014, n. 507; v. également arrêt du Tribunal pénal fédéral RR.2016.77 du 13 décembre 2016 consid. 3.1);

la question soulevée par les recourants à trait à l'exploitabilité des preuves qui seront, potentiellement, versées à la procédure nationale dans l'hypothèse où les autorités tunisiennes donnent suite à la demande d'entraide helvétique;

un éventuel recours portant sur ce point ne pourra être envisagé qu'une fois l'entraide exécutée et les moyens de preuve versés au dossier pénal suisse (v. GLESS/SCHAFFNER, Basler Kommentar, Internationales Strafrecht, 2015, n. 26 ss ad art. 25 EIMP), les raisons d'économie de procédure invoquées par les recourants ne leur étant d'aucun secours à ce stade;

vu le *numerus clausus* des décisions sujettes à recours selon l'EIMP, on ne saurait contourner la «lex specialis» que celle-ci constitue, en admettant d'entrer en matière sur un recours fondé sur l'art. 393 al. 1 CPP;

[...]

Export aus OpenCaseLaw (CC0). Verbindlich ist allein der vom erlassenden Gericht veröffentlichte Originaltext. Quellen-URL siehe oben.